



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019

PV N°415

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 NOVEMBRE 2019

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 20 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DAVID Marie	B	INSPE
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
PLACIDE Laëtitia	Etu. S	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
POUPLIN Mélaine	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
RICHARD René	BIATSS	IUT Saint Nazaire
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 11 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES

COUPRIE Amaury	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
PAVAGEAU Audrey	Etu. T	UFR Lettres et Langage

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	20	11	4	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires juridiques
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-Président Patrimoine immobilier
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des Services
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services - Performance et Investissements
POITOU Arnaud	Directeur de l'Ecole Centrale Nantes

Le PRÉSIDENT ouvre la séance à 11 heures.

Il accueille une nouvelle administratrice : Mme Marie DAVID. Il lui souhaite la bienvenue. Mme Marie DAVID remplace Mme Taklit SAMI qui a été élue dans sa section CNU et qui ne peut pas cumuler les deux fonctions. Le PRÉSIDENT précise qu'il a eu l'occasion de la remercier directement. Le PRÉSIDENT rappelle les règles du jeu du conseil d'administration : chacun lève la main pour prendre la parole et le PRÉSIDENT donne la parole en fonction de l'ordre d'arrivée. Les propos sont enregistrés.

L'ordre du jour concerne l'Université Bretagne Loire (UBL) avec la fermeture de cette COMUE le 31 décembre 2019.

POINTS 1 et 2 – DISSOLUTION DE L'UBL – TRANSFERT D'EMPLOIS, POUR AVIS ET DISSOLUTION DE L'UBL – REPRISE DES PERSONNELS, POUR AVIS

Les personnels de l'UBL sont nombreux, ils ont été jusqu'à 108. Tous les postes ne sont pas pourvus aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'Etat accompagne cette dissolution par le fait de conserver 96 emplois répartis sur les plaques. Cela est au-delà du nombre de postes pourvus actuellement à l'UBL. Le mot « plaque » est un peu disgracieux. Il est utilisé pour ne pas confondre avec les différents vocables de « site ». Il y a quatre plaques :

- La plaque de Rennes
- La plaque de Nantes
- La plaque Alliance Universitaire de Bretagne entre Brest, Vannes et Lorient
- La plaque Le Mans-Angers

L'idée est de reprendre ces personnels dans le cadre d'un transfert d'activités et de développer les expérimentations sur chacune de ces plaques.

Le ministère a attribué 60 emplois sur les plaques. Pour le site de Nantes, on compte : 17 emplois.

Les membres de l'UBL ont considéré qu'un certain nombre d'activités méritait le fait d'être conservées sur un périmètre inter-régional, ou dans un autre cas, l'Université est liée par la contractualisation concernant les écoles doctorales jusqu'à la fin du quinquennal, c'est-à-dire jusqu'en janvier 2022. Pour ces activités de coordination, il y a 13 emplois au bénéfice de l'inter-régional mais également au bénéfice du régional.

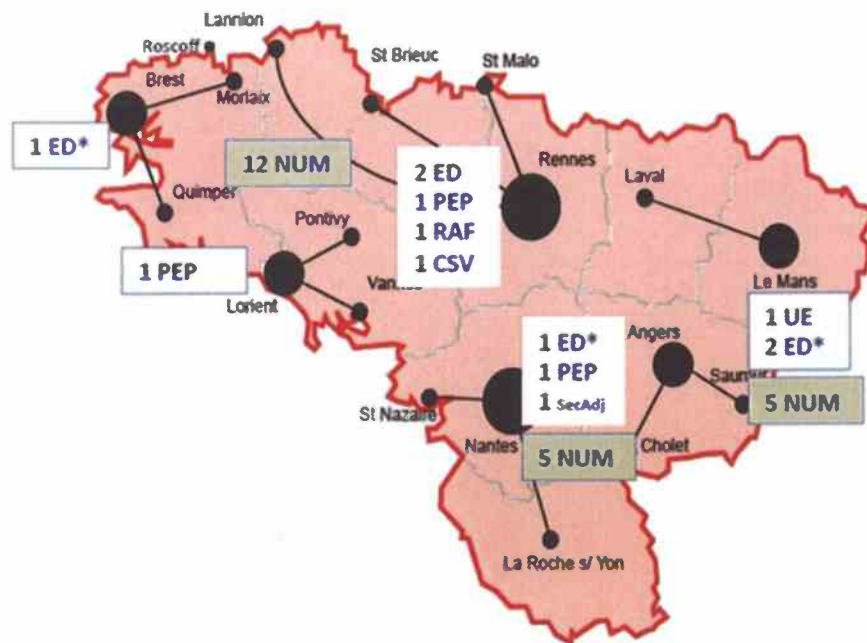
Concernant les emplois dans le numérique, on en compte 22 dont 12 côté breton et 10 côté ligérien. Il y a un peu plus d'emplois côté breton. Il s'agit d'un partenariat public-privé numérique avec notamment des engagements bâtimentaires sur 25 ou 29 ans et la région Bretagne s'est portée caution pour 100 000€.

Il a été découvert, au dernier conseil d'administration de l'UBL, un emploi rectorat.

L'important est que l'avenir de ces personnels soit stabilisé et que le souci de cette répartition en adéquation avec des fonctions qui existent ou des fonctions qui seront à remplir soit levé. Par exemple, il n'y a pas, au sein de l'UBL, actuellement 22 personnes en charge du numérique.

Ce qu'il faut savoir, c'est que pour l'Université de Nantes, il s'agit au total de 25 postes attribués.

Le schéma ci-dessous présente la répartition des emplois de coordination qui sont en blanc sur le schéma et ceux liés au numérique qui sont en gris. « ED » signifie « Ecoles Doctorales ». « PEP » signifie PEPITE.



Il y a un petit astérisque pour les écoles doctorales parce qu'aujourd'hui ces emplois sont principalement localisés sur le site de Rennes et il était difficile d'imposer à ces personnels, aujourd'hui en charge des écoles doctorales, de déménager pour le 1^{er} janvier. Donc jusqu'à la fin du quinquennal, ces personnes sont localisées à Rennes sauf si elles décident de venir à Nantes, à Angers, au Mans, à Brest ou à Lorient. Sur le volume d'emplois concernant les écoles doctorales, il y a une diminution de 9 à 6, un certain nombre d'outils était questionnable.

Le PRÉSIDENT rappelle que le CTE du 5 novembre 2019 de l'Université s'est prononcé pour avec 4 abstentions et lit le projet d'avis concernant ce point 1 à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT présente le deuxième point à l'ordre du jour.

Le cadre juridique de reprise des personnels est l'article 14 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 qui prévoit les modalités de transfert des contrats de droit public en cas de reprise d'activité entre personnes morales de droit public.

La condition préalable, qui est une bonne condition, est l'attribution des supports des postes à l'Université de Nantes sur la masse salariale afférente. Cela veut dire qu'il y a rehaussement du plafond d'emplois. C'est un avantage aussi pour les personnels, c'est sécurisant. A ce jour, tous les agents concernés ont été contactés. Il y a eu des retours par oral et des retours par écrit sont attendus. Il fallait intervenir avant le 30 septembre puisqu'il y a un délai de 3 mois pour signifier la fin d'un contrat. L'Université de Nantes a été promotrice d'une démarche en lien très fort avec l'UBL et en avance de phase par rapport aux autres sites. Le taux de résolution de ces situations est aujourd'hui de 87% et est comparable sur l'UBO, l'UBS, Angers, Le Mans et Nantes, sachant qu'il y a moins de cas à traiter sur certains de ces sites. Ce pourcentage est nettement inférieur sur le site de Rennes puisqu'il est de l'ordre de 65% actuellement.

Le PRÉSIDENT rappelle le vote du CTE (8 pour, 0 contre et 2 abstentions) et lit le projet d'avis concernant ce point 2 à l'ordre du jour

La dissolution de l'UBL passera au CNESER le mercredi 20 novembre après-midi. Par la suite, il y aura un décret de dissolution qui interviendra au mois de décembre probablement.

Les activités de l'UBL persistantes seront assurées par l'Université de Rennes 1 avec des fonds issus d'un reliquat de trésorerie de l'UBL, pendant un an voire deux ans si nécessaire. Ces moyens vont permettre d'assurer la fin de gestion de l'UBL.

Le PRÉSIDENT retient qu'un plan social a été évité, que le ministère a tenu parole au-delà de ce qu'on pouvait imaginer au départ, que ces emplois vont être stabilisés dans les universités sur la masse salariale état et au cas par cas on arrive à un taux très élevé de finalisation d'adéquation entre la volonté de ces personnels, leur statut et ce qu'on peut leur proposer sur le site.

Mme TONNERRE indique que les élus d'U2020 soutiennent fortement les deux points à l'ordre du jour. Les élus U2020 ont toujours souligné lors des différents débats, qu'au-delà de la structuration inter-régionale, des perspectives de dissolution de la COMUE, l'un des enjeux le plus fort est pour la centaine de personnels qui ont, pendant des années, travaillé et se sont dédiés aux compétences portées par l'Université Bretagne Loire. Les élus d'U2020 félicitent et remercient l'équipe de direction pour les solutions trouvées. D'abord sur un plan ministériel, parce qu'obtenir que 96 emplois sur 109 soient réintégrés dans les universités en intégrant la masse salariale état et les plafonds d'emplois, c'est un geste fort du ministère dans le contexte actuel. Pour l'Université, les élus U2020 ont connaissance de la démarche très forte qui a été conduite à la fois sur le transfert d'activités. On sait que des activités qui étaient importantes pour l'UBL et qui sont importantes pour l'Université de Nantes puissent perdurer, comme l'ingénierie de projets, au développement de partenariats, aux outils numériques. Les élus U2020 soulignent l'accompagnement qui a été mené auprès des personnels susceptibles d'être repositionnés sur des postes à Nantes notamment avec des procédures très claires de reprise. Ce qui doit être souligné est que ces agents-là vont pouvoir conserver les statuts antérieurs qu'ils avaient. Cela est important et rassurant. Les élus d'U2020 saluent l'ensemble de ce travail sur l'examen des situations au cas par cas, très humain et dans un contexte difficile.

Le PRÉSIDENT remercie la direction générale des services qui s'est beaucoup investie et comme fait en conseil d'administration de l'UBL, le PRÉSIDENT remercie les services de l'UBL qui ont été de parfait écho pour trouver des solutions pour ces personnels.

Mme MORERE souligne que la majorité U2020 est en soutien des deux points évoqués en CA ce jour à savoir le transfert d'emplois UBL pour poursuivre le développement de projets expérimentaux à l'échelle infra-régionale et ce dans des conditions de reprise élaborées dans le plus grand respect des personnels. Les élus U2020 auraient préféré que la COMUE soit un succès mais on ne peut que saluer les conditions de sortie de crise qui ont été trouvées collectivement avec le ministère et les équipes de l'UBL et avec des pratiques harmonisées entre les établissements et les plaques concernées. C'est un résultat très positif avec un plafond d'emplois qui est augmenté pour l'Université de Nantes et ce sont des personnels qui sont accueillis dans les meilleures conditions d'accompagnement dans leur transition à l'Université grâce au dialogue qui a été engagé par le PRÉSIDENT et comme Mme TONNERRE le rappelait ainsi que le PRÉSIDENT, par la direction générale des services et ses équipes avec un dialogue permanent et qui continue encore à ce jour.

Mme BARON pose une question de compréhension sur la différence entre l'exposé des motifs 1 et l'exposé des motifs 2, puisque dans le plan de reprise on arrive à 73, alors qu'il est précisé 96 personnes travaillant actuellement à l'UBL.

Le PRÉSIDENT remercie la DRHDS de l'investissement et de ce taux de réalisation.

Mme LORET explique la différence, ce sont les postes sur les premiers tableaux et sur le deuxième ce sont les agents. Il y a des postes vacants.

Le PRÉSIDENT indique que sur le site de Nantes, aucune personne n'a refusé la proposition.

M. CARBONI salue l'effort consenti pour reclasser les personnels et remercie les services qui ont été concernés. Il a envie de dire que c'est la moindre des choses que d'avoir souci de l'avenir de ces collègues. Cela dit et sans vouloir être constamment dans l'anamnèse, le rappel lyrique de tout ce qui a été

fait, qui était soi-disant des emplois pérennes, qui devaient être un grand élan pour les deux régions, on se retrouve une fois de plus avec un élan interrompu, des personnels qui se trouvent à nouveau sollicités pour s'engager dans de nouvelles constructions dont la question est posée de leur pérennité, de leur viabilité. M. CARBONI pense que du point de vue symbolique, il fait faire très attention à ne pas engager les personnels dans des projets pharaoniques qui sont parfois malheureusement interrompus au bout de deux à trois ans.

M. BROCHARD remercie pour cette présentation et pose la question de ce poste affecté au rectorat.

Mme SCHLAEPPI précise que c'est un poste qui est affecté au rectorat de Rennes sur un périmètre qui n'est pas ligérien. Ainsi, l'Université n'a pas beaucoup d'informations à ce sujet.

Mme DAVID se pose la question de l'équité de traitement des personnels en fonction de l'endroit où ils vont être repris et reprises. Mme DAVID demande s'il y a un avis du CT de l'UBL qui aurait pu éclairer même s'il n'est pas obligatoire. Enfin, le ministère attribue des postes aux universités ou aux plaques pour développer les expérimentations et Mme DAVID considère que cela relève de l'obstination coupable parce qu'il y a déjà une expérimentation qui a échoué lamentablement malgré les avis unanimes des représentants des personnels et là on rejoue la même chose.

Le PRÉSIDENT précise que les conditions de reprise des personnels sont les mêmes. La répartition a été débattue et c'est transparent au regard de ce qui a été décidé. Pour le CT, il y a eu abstention unanime puisque ces agents souhaitaient naturellement que l'UBL perde.

M. CHENE signale l'aspect qualitatif de la manière dont cela a été géré par toutes les équipes de l'Université. Il précise être au contact d'équipes de l'UBL, notamment des équipes PEPITE sur l'entrepreneuriat. Ces personnes ont énormément apprécié la démarche et le respect qui a été mené tout au long de cette investigation. C'est quelque chose qui doit être signalé. Il est important de signaler le renforcement de la partie entrepreneuriat en intégrant, dans l'Université de Nantes, une équipe qui est déjà extrêmement performante au niveau national. Restera maintenant à redéfinir avec eux ce nouveau périmètre.

M. RICHARD revient sur des questions techniques. Il y a 25 postes qui arrivent à l'Université de Nantes. Sur ces 25 postes, combien y en a-t-il qui sont occupés et où sont-ils répartis : dans quelle composante, dans quelle structure et avec quel type de contrat ?

Mme LORET précise de mémoire qu'il y a 14 personnes sur la mission internationale qui sera rattachée à la DRPI. Tous ces postes sont complets. Il y a un poste à la DRI. Il y a aussi des postes pour l'entrepreneuriat étudiant et des postes de l'école doctorale également rattachés à la DRPI. Ensuite, il y a des postes de coordination attribués à Nantes et aussi rattachés à la DRPI. Les postes sur le numérique seront rattachés à la DSIN.

Le PRÉSIDENT précise que dans le premier projet du ministère, il n'y avait aucun poste en Pays de la Loire. Il y en avait 12 en Bretagne. Il a fallu un travail fait par les trois universités Le Mans, Angers et Nantes pour qualifier ces 10 postes avec le soutien de la région et du rectorat pour appuyer et justifier ces 10 postes qui n'étaient pas imaginés au départ par le ministère. On voit une parfaite entente sur le périmètre régional, ce qui est plutôt heureux, avec une copie beaucoup plus avancée que sur le GIP numérique breton, où ils se questionnent encore beaucoup aujourd'hui sur un certain nombre de profils. Les postes sont qualifiés, on sait pourquoi il faut ces postes et les ICC seront le vrai sujet.

Mme HOUEL souligne au nom de la région, que l'équilibre Bretagne-Pays de la Loire est respecté, ce qui est une bonne chose. Sur le numérique, il y a en effet eu un travail conjoint des trois universités de grande qualité sur lequel la région a essayé d'accompagner. L'organisation qui a été trouvée est une bonne organisation et le choix a été fait de privilégier les projets aux structures juridiques. C'est une des raisons pour laquelle pour le moment il n'y a pas de GIP. L'idée est d'avoir un fonctionnement opérationnel. S'il y a un besoin après de rajouter une structure juridique, on le verra. C'est pas un objectif en soi. Une attention sur ce qui est appelé les plaques, il y a aussi les écoles. Donc il est important d'avoir aussi à l'esprit que ces services qui touchaient à la fois les universités et les écoles doivent continuer à toucher les universités et les écoles même si les postes se trouvent au sein des universités. Mme HOUEL souhaitait apporter cette précision parce qu'il peut y avoir un peu d'inquiétude côté écoles. Sur la partie Europe, la région aurait sans

doute souhaité une évolution un peu différente parce que la région sait que, globalement en France et plus spécifiquement en région, quel que soit les régions d'ailleurs, sur l'Europe, ce n'est pas forcément à la hauteur, en termes de réussite aux projets. Il y a clairement un besoin de monter en compétences. La cellule de CAP EUROPE avait permis de progresser. Ce qui est constaté aujourd'hui en région mais que ce soit dans le milieu enseignement supérieur mais aussi dans les autres secteurs de l'innovation, dans les pôles de compétitivité, on a une « dispersion » des effectifs et une difficulté à avoir des masses critiques qui permettent d'effectuer un lobbying auprès de l'Europe (une présence avant que les appels à projets soient écrits). Ce sont des choses qui sont semées mais qu'on n'arrive pas à mettre en œuvre. C'est un sujet sur lequel la région souhaitera travailler avec l'Université pour réussir à avoir des organisations performantes. Dont acte que les personnels sont répartis dans les universités mais Mme HOUEL pense que la coopération sur ce sujet est essentiel et le sujet est commun aux écoles et aux universités. En conclusion, Mme HOUEL précise que l'UBL a été créé et qu'aujourd'hui elle est dénouée de manière correcte. Auparavant existaient les PRES, attention à ne pas revenir en arrière, même si aujourd'hui il y a ce principe de plaques, il y a quand même une cohérence pour pouvoir travailler au niveau régional.

Mme DAVID fait une explication de vote. Elle va s'abstenir sur les votes, d'abord parce qu'en tant administratrice de l'UBL, elle a été interpellée par les personnels qui estiment qu'ils ont été maltraités dans la fin du projet. La deuxième chose, c'est qu'en tant qu'organisation syndicale, on avait alerté à plusieurs reprises au moment de la constitution de l'UBL sur ce projet qui semblait aventureux et peu opportun. Aujourd'hui, la FSU ne prendra pas la responsabilité de dire comment les personnels doivent être traités parce que ce n'est pas la FSU qui les a placés dans cette situation.

Le PRÉSIDENT met au vote.

Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour et 6 abstentions, l'attribution de 25 emplois de l'UBL à l'Université de Nantes au titre de la reprise d'activités de l'UBL à l'échelle infra régionale et pour le développement de la politique de site (plaque) :

- soit 17 au titre de la structuration et des activités de la "plaque",
- 3 au titre de la coordination régionale et interrégionale,
- 5 au titre du GIP numérique ou du numérique en Pays de la Loire.

Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour et 6 abstentions, la reprise d'activités et des personnels par l'Université de Nantes suite à la dissolution de l'UBL, à compter du 1er janvier 2020.

Le PRÉSIDENT remercie et indique que c'était un conseil d'administration indispensable pour pouvoir avancer et répondre aux inquiétudes de ces personnels qui sont confortés par les avis favorables quant à leur avenir. Il clôt la séance à 11h40.

